

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone: LAncaster 5361

La Fédération provinciale du Travail du Québec

Quelques points saillants de la conférence

La Fédération du Travail n'est pas un corps politique, ni n'entend en faire. — Ses officiers généraux ne pourront être candidats, ni prendre une part quelconque dans une campagne électorale. — La conférence s'est prononcée contre les pouvoirs étendus que s'est arrogés le gouvernement par les Bills 19 et 20. — Le Travail Organisé s'opposera de toutes ses forces au sabotage de la loi de réparation des accidents du travail. — Il favorise l'assurance-chômage, réclame l'égalité des droits civils et politiques pour les deux sexes. — L'Ordonnance No 4 est particulièrement condamnée comme décrétant des salaires incompatibles avec le coût de la vie. — Une intense campagne de propagande et d'organisation sera lancée dans tous les centres industriels de la province. — L'unité dans le mouvement ouvrier est préconisée. — Les congressistes assistent en corps à une messe dite à leur intention.

De l'avis de tous, la deuxième conférence provinciale des unions internationales du Québec, qui était la première depuis que la Fédération provinciale du Travail avait obtenu sa charte du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, fut un véritable succès à tous les points de vue et c'est la ville de Saint-Hyacinthe qui, avec sa réputation hospitalière bien connue, reçut les nombreux délégués — il y en avait exactement 187 — pour établir un contact plus intime entre les diverses unités du Travail Organisé et étudier les problèmes auxquels ils ont à faire face, ainsi que la classe ouvrière en général.

Cette conférence tenait ses assises dans la spacieuse salle de réunions du Conseil des Métiers et du Travail de Saint-Hyacinthe. Qu'il nous soit permis de dire ici que cette salle est une des plus spacieuses et des mieux aménagées que nous ayons eu l'occasion de visiter et qu'elle peut se comparer avec avantage avec nombre de salles de réunion des grands centres. Nos sincères félicitations aux confrères mascoutains pour leur esprit de corps et d'initiative. C'était une salle appropriée pour une conférence comme celle de la Fédération provinciale du Travail de Québec.

La conférence fut appelée à l'ordre par le confrère Ovilva Bonnette, président du Conseil des Métiers et du Travail de Saint-Hyacinthe, qui souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégués et visiteurs, remercia les hommes publics de leur présence et exprima le vœu que les délibérations de cette conférence soient pour le plus grand avantage du Travail Organisé. Il rappela en quelques mots les débuts des unions internationales à Saint-Hyacinthe, ceux du Conseil des Métiers et du Travail, et dit l'espoir qu'il entretenait de faire de Saint-Hyacinthe le centre le mieux organisé du Québec.

L'honorable Damien Bouchard, député du comté et maire de Saint-Hyacinthe, se déclara tout d'abord des plus heureux de rencontrer ses amis du Travail Organisé, dont un grand nombre le connaissent de vieille date et savaient qu'il s'était toujours efforcé de prendre leur défense — quelquefois même au dépens de ses attaches de parti et de ses intérêts personnels, — il reconnaissait les progrès immenses réalisés dans le domaine social par les unions ouvrières, non pas seulement sur le continent américain mais à travers le monde; il est convaincu qu'il interprétait fidèlement les aspirations des délégués en disant qu'ils veulent le progrès social en maintenant les institutions établies mais en les développant pour marcher de pair avec la transformation des méthodes industrielles et les exigences de la vie moderne, c'est pourquoi non seulement il les approuve mais combattra pour obtenir leur réalisation.

Il rappela aux délégués qu'il était fils

d'un ouvrier cordonnier qui fut l'un des pionniers des Chevaliers du Travail à une époque où beaucoup considéraient cette organisation ouvrière comme dangereuse; lui-même a travaillé manuellement avant de se lancer dans la vie publique. Il ne craint pas de dire qu'il fut l'un des législateurs qui combattirent le plus énergiquement pour obtenir la loi de réparation des accidents du travail qui est actuellement dans nos Statuts provinciaux. Beaucoup se rappelleront, dit-il, qu'il ne craignit pas, et ce en plusieurs circonstances, de lutter en marge de son parti pour obtenir les revendications ouvrières. Il déclara que son expérience lui a prouvé que les unions ouvrières internationales sont celles qui ont fait réaliser le plus de progrès à la législation sociale. Je suis en faveur de toutes les formes d'associations ouvrières, ajoute-t-il, pourvu qu'on laisse à chacun la liberté d'association pleine et entière sans ingérence de l'Etat; certes, les gouvernements ont des devoirs à remplir, mais ils doivent laisser aux ouvriers la liberté de gérer leurs affaires eux-mêmes. Il ne croit pas au corporatisme qu'un certain groupe cherche à implanter dans le Québec, car ce serait faire machine arrière. Il mentionna le fait qu'on avait adopté à Québec des lois absolument contraires aux meilleurs intérêts non seulement des associations ouvrières mais même des inorganisés et de l'industrie; il rappela qu'on leur avait promis le paradis avec la législation nouvelle mais que cela ressemblait plutôt à l'enfer. Il conseilla aux ouvriers de s'organiser solidement, de ne pas se

diviser et il termina en souhaitant aux congressistes succès dans leurs délibérations et la bienvenue la plus cordiale.

Me T.-A. Fontaine, député de Saint-Hyacinthe-Bagot aux Communes, souhaite également une cordiale bienvenue aux délégués et fit un bel éloge du maire, l'hon. M. Bouchard, pour les progrès réalisés par son administration depuis plusieurs années pour le bien-être de la population de Saint-Hyacinthe. Il est naturel que les associations ouvrières se réunissent à une période donnée et il est heureux qu'elles aient choisi pour leur congrès une ville ouvrière comme Saint-Hyacinthe, où toute la population se fait un plaisir de les recevoir.

Le président de l'assemblée, M. Bonnette, donna ensuite lecture d'un télégramme de l'hon. William Tremblay, ministre du Travail, s'excusant de ne pouvoir prendre part au congrès à cause d'engagements nombreux et déléguant à sa place M. Cyprien Miron, officier de conciliation au ministère du Travail et membre de la Loge Sainte-Marie des Wagonniers de chemins de fer, lequel se mit à la disposition des délégués pour tout renseignement qu'ils pourraient désirer, exprimant en même temps le vœu que les délibérations des congressistes fussent fécondes en bons résultats.

M. Bonnette remit ensuite la présidence de l'assemblée à M. Raoul Trépanier, président de la Fédération provinciale du Travail, qui arriva précisément de Genève; il parla brièvement de son voyage, souhaitant qu'il fût possible à chaque ouvrier d'aller à Genève et d'y suivre les délibérations de la Conférence internationale du Travail. Il a noté particulièrement, à Genève, la bonne entente qui régnait entre employeurs, employés et les membres des gouvernements. On a beaucoup parlé en certains pays contre la Société des Nations, mais elle poursuit une oeuvre magnifique et c'est son opinion que, d'ici dix ans, la Société des Nations sera un rempart tout puissant contre toute guerre à venir.

En déclarant la convention ouverte, il ajouta que tant qu'il présidait il n'avait pas d'amis, que tous les délégués seraient traités avec impartialité mais qu'en retour il s'attendait à pouvoir compter sur la coopération de tous les délégués, car il y avait une somme énorme de travail à accomplir dans un temps relativement court.

Le secrétaire Gus. Francq proposa que les confrères J.-E. Gariépy soit nommé secrétaire-adjoint; Emile Fagnant, agent de littérature, et S. Larivière, sergent d'armes. Il donna ensuite lecture de la composition des différents comités et pria leur président respectif de réunir les membres de ces comités sans tarder.

Les différents comités furent constitués comme suit:

Comité des règlements et de la procédure: G.-R. Brunet, Montréal; Lucien Bergeron, Trois-Rivières; J.-B. Labelle, Montréal; J.-B. Caouette, Québec.

Comité de la constitution: Arthur Martel, Montréal; J.-A. D'Aoust, Hull; L.-L. Lacroix, Trois-Rivières; David Wolfe, Montréal; Jos. Matte, Québec.

Comité des résolutions: Alphéus Mathieu, Montréal; Emile Lajoie, Trois-Rivières; Karl Trolsaas, Montréal; Francis Gauvin, Québec; A. Duquette, Montréal; J.-A. Martineau, Saint-Hyacinthe; J. Langer, Montréal.

Comité de vérification: Henri Richard, J.-M. Shannon, Montréal; Albert Lamonde, Québec; Paul Fournier, Osias Hébert, Montréal.

Comité des activités législatives et rapports des officiers: A. Bastien, Montréal; J.-B. Arsenault, Trois-Rivières; Donat Allaire, Montréal; J.-M. Walsh, Québec; Gérard Gagnon, Montréal.

Comité des marques syndicales: P.-J. Ryan, Montréal; Charles Coutu, Montréal; L.-A. St-Germain, Saint-Hyacinthe; Ed. Desormiers, Montréal; Mme Y. Beauchamp, Mlle Juliette Fournier, Denis Alix, Montréal; M. Masterjohn, Trois-Rivières.

Comité des remerciements: Claude Jodoin, Montréal; Thos. Welch, Québec; Rob. Tapps, Trois-Rivières; Hugh Corrigan, Montréal.

Le secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le confrère R.-J. Tallon, exprima ses meilleurs souhaits aux délégués et déclara que les officiers généraux se tenaient au courant des activités de la Fédération provinciale du Travail du Québec, des progrès que nous avions faits et des luttes que nous avions à soutenir. Au cours de ses voyages d'un bout du pays à l'autre, il s'est rendu compte que tous avaient les yeux tournés vers le Québec et sur la législation qui y avait été adoptée; l'impression se dégage qu'on cherche à faire du Québec un Etat corporatiste, tendance contre laquelle il est convaincu que le Travail Organisé entier est fortement opposé; pour faire face à cette menace, il est d'opinion qu'il n'y a qu'un seul et unique moyen, c'est une organisation solide et active; il espère que nous le comprenons tous et que nos efforts se dirigeront en ce sens; l'unité et la cohésion sont indispensables, nous pouvons compter, dit-il, non seulement sur la coopération du Congrès des Métiers et du Travail du Canada mais sur celle du mouvement ouvrier en général. Il n'hésite pas à dire qu'il était antérieurement sceptique sur le succès d'une Fédération provinciale, toutefois le nombre de délégués réunis en cette circonstance, le ton et le calibre des résolutions soumises et la manière digne avec laquelle nous procédions, ajoutés au fait que nous reconnaissons la suprématie du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le zèle et le dévouement dont ont fait preuve nos officiers dans la direction des affaires de notre Fédération, lui permettent de dire que nous pouvons espérer un succès complet et une somme de mieux-être pour les membres du Travail Organisé du Québec.

(Suite à la quatrième page)

Un thé pour tous les goûts

THÉ
503F
"SALADA"

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

LA FETE DU TRAVAIL

Le comité chargé par le Conseil des Métiers et du Travail de préparer l'organisation de la fête annuelle des travailleurs qui tombe cette année lundi le 5 septembre, s'est mis résolument à l'oeuvre.

Les officiers de ce comité sont MM. Hugh Corrigan de l'union des chaudronniers, local 134, président; Nelson Fortier de l'union des employés de tavernes, local 200, vice-président; J. E. Gariépy de l'union des typos No 145, secrétaire.

Des pourparlers sont entamés avec les autorités du Parc Belmont et Dominion à savoir lequel des deux sera le plus propice pour la célébration de la Fête du Travail cette année.

Comme les années passées il y aura parade des nombreuses unions affiliées au Conseil des métiers et du travail, à travers la métropole le matin. On compte que les travailleurs affirmeront plus que jamais leurs principes de solidarité, et on s'attend à obtenir un véritable succès.

Au cours de l'après-midi un pique-nique aura lieu dans un des parcs qui aura été choisi par le comité. C'est l'ambition des membres du comité de faire encore plus beau et mieux que par les années passées. Cependant pour atteindre ce but le comité compte sur la plus généreuse coopération des unions affiliées, car il importe que le mouvement ouvrier international figure avec avantage à cette grande manifestation du premier lundi de septembre.

CHEZ LES EMPLOYES DE TRAMWAYS

Les membres de l'Association Amalgamée des Employés de Tramways, Chauffeurs d'autobus, division 790, s'intéressent à savoir comment ont été les recettes véritables de la Compagnie des tramways, au cours du dernier exercice financier. La raison invoquée pour cela est que lors de la passation et de l'acceptation du contrat de travail avec ses employés, une clause spéciale fut insérée au contrat que si la compagnie accusait un surplus de recettes de \$13,000,000 et quelques milliers de dollars elle s'engageait par cette entente à payer un bonus de 2½ pour cent à chacun de ses employés. Cette condition est un cas prévu où la prospérité reviendrait déclarer le président Gérard Gagnon au cours d'une réunion des employés de tramways tenue mercredi dernier. On donna lecture de la clause de l'entente intervenue entre la partie patronale et la partie ouvrière, alors que si le surplus de \$13,000,000 avait été atteint les employés eussent eu droit à un boni de 2½ pour cent.

M. Gérard Gagnon expliqua la situation de la compagnie pour la présente année dont les recettes n'ont pas atteint le montant prévu dans le contrat, conséquemment cela n'est pas dû à la négligence de l'union ou de la compagnie, donc les employés peuvent espérer qu'au cours des années 1938-1940 si les recettes dépassent le montant stipulé ils peuvent être assurés que la compagnie prélèvera un fonds de 25% sur le surplus de \$13,000,000, et une part égale sera distribuée à chacun de ses employés; ces renseignements ont semblé donner satisfaction aux intéressés.

Si vous êtes sincères envers vous-mêmes, votre devoir est de favoriser de préférence les marchandises portant l'étiquette de l'union.

LES METIERS DE LA CONSTRUCTION PROTESTENT

Les ouvriers des métiers en bâtiment se trouvent en face d'un dilemme difficile à résoudre du au fait des exemptions qui ont été insérées au contrat collectif de travail concernant les travaux de réparation dont le coût n'excède pas \$2,000.00

D'après ces dispositions qui ont été publiées dans la Gazette officielle de Québec en date du 9 juillet et qui ont été ajoutées au contrat dans le but de protéger les petits propriétaires au détriment du salaire des ouvriers fixé par l'entente collective, a donné suite à de vives protestations au Conseil des Métiers de la construction, jeudi dernier, au Temple du Travail.

Les délégués n'ont pas caché leur désappointement et ne se sont pas gênés de tenir responsable l'hon. premier ministre M. Duplessis de ce sabotage après que les patrons et les ouvriers eussent consenti collectivement à signer un contrat qui garantissait un salaire équitable, des heures et des conditions de travail raisonnables aux ouvriers des métiers de la construction.

On fit remarquer qu'une demande avait été faite au premier ministre le priant de ne pas publier le contrat dans la "Gazette officielle" avant d'avoir accordé une entrevue aux intéressés. Et naturellement le premier a fait la sourde oreille à cette demande.

Afin d'éclaircir la situation on a l'intention de tenir des assemblées de protestations pour démontrer qui est le responsable de cet état de choses?

M. Duplessis, a-t-on déclaré, aurait consenti à un tel changement au contrat pour la protection des petits entrepreneurs et particulièrement les propriétaires qui emploient annuellement de la main-d'oeuvre à l'entretien de leurs immeubles.

Une résolution a été préparée à l'effet qu'un mémoire soit préparé relatant les objections des signataires de la partie ouvrière aux présentes dispositions au contrat favorisant plutôt une classe privilégiée au détriment de la classe ouvrière; que ce mémoire soit soumis aux organisations affiliées à ce Conseil, les priant d'intéresser les membres à signer ce document et le faire parvenir à l'hon. premier ministre Duplessis et au ministre du travail l'hon. Wm. Tremblay.

Le secrétaire Edgar Gilbert donna lecture d'une lettre émanant du ministère des douanes fédéral, relative à une demande faite concernant l'entrée en franchise des outils qui ne sont pas manufacturés au Canada. Une attention toute spéciale sera accordée à cette question tout aussi bien que celle abolissant la taxe de vente sur les matériaux de construction. Concernant la taxe de vente municipale la même demande a été faite au maire Raynault pour l'abolition de cette taxe.

Le maire Hervé Ferland de Verdun s'est dit fort surpris d'apprendre que la police de cette ville empêchait les ouvriers demeurant en dehors de travailler aux entreprises privées, et il demande au Conseil de faire enquête à ce sujet.

L'étiquette de l'union est le rampart contre la cupidité des employeurs qui ne cherchent qu'à réduire à l'esclavage les travailleurs.

ELECTIONS CHEZ LES OUVRIERS EN CONFECTION POUR HOMMES

L'union Amalgamée des ouvriers du vêtement pour hommes procède cette semaine, les 20-21 et 22 courant à l'élection des officiers qui formeront le Conseil Conjoint et les agents d'affaires des différents locaux.

Au Local 115, lundi dernier, on a défini le mode d'élection que le vote des membres des sept locaux soit appliqué à tous les candidats. Nous relevons que chaque local aurait au cours de la nomination fait le choix de leurs candidats. Le Local 115 a pour candidat à la position d'agent d'affaires: MM. A. Duquette et J.-B. Sabourin; au secrétariat du Conseil conjoint, MM. A. Cherrier, F. White et N. Reich

Le vote est obligatoire pour tous les membres, mais à une condition celle d'être en règle avec l'union. On s'attend à des surprises.

Le rapport de l'Exécutif fait mention que la secrétaire du local 115, Mlle R. A. Ouellette depuis 16 années consécutives a donné sa démission pour des raisons majeures. En apprenant cette nouvelle qui causa une certaine sensation parmi les membres de ce local, on exprima les regrets du départ inattendu de Mlle Ouellette qui fut constamment à ce poste et a rempli sa charge avec satisfaction et dignité. Des remerciements lui furent adressés pour son bon travail durant un si long terme.

M. A. Duquette, agent d'affaires, a rapporté qu'un contrat collectif de travail avait été signé pour les employés de bureau du Conseil conjoint, membres du local 18748. Il a été fortement question d'organiser un pique-nique pour les membres du local 115 et leurs amis du Travail Organisé. Cette fête aura tout probablement lieu à la Plage Idéal au cours du mois d'août. Le but de cet événement social est de créer un fonds spécial pour les besoins des membres malades et sans emploi et ayant charge d'une nombreuse famille.

Un comité composé de Mlles A. Laurin, Z. Beauchamp, M. Labrosse, M. A. Duquette, Léo Oigny, Mme A. Robert, N. Boucher, J. B. Sabourin, H. Forget, C. Roy, A. Charron, H. Lacasse, N. Narvell et W. Gélina a été choisi pour voir à la préparation de cette fête champêtre.

M. N. A. Duquette donna des explications sur l'efficacité du contrat collectif du travail pour l'industrie du vêtement pour hommes. Il relata que les requêtes relatives aux salaires et conditions de travail qui ont été adressées par l'union amalgamée seront soumises au bureau d'arbitrage présidé par M. David Kirsch, qui fera connaître les décisions du bureau au début du mois d'août. Parlant du travail en général, M. Duquette souligna que le travail est en train de s'améliorer et d'ici peu, reprendra plus régulier.

FETE CHAMPETRE CHEZ LES TRAVAILLEURS EN FOURRURE

C'est donc dimanche, le 24 courant, que les locaux 66 et 67, de l'union internationale des ouvriers de la fourrure donneront leur pique-nique annuel, à la Place Saint-Jacques, 3101 Blvd Gouin ouest.

Les organisateurs de cette fête champêtre comptent sur la présence des membres des unions, qui jusqu'ici ont donné leur encouragement pour l'achat de billets.

Un programme varié d'amusements sera exécuté, balle molle, chant, musique et baignade sur la magnifique plage qui orne la Place Saint-Jacques. Tout ceci pour la somme de 10 sous. Les tramways de Cartierville conduisent à l'endroit désigné.

LES BARBIERS RECONNAISSANTS

L'union des compagnons barbiers local 465 est reconnaissante au "Monde Ouvrier" pour la publication dans son édition du 2 juillet de la liste des salons de toilette où le cadre de l'union est en évidence. Le secrétaire Frank Giroux constata la présence du chroniqueur du "Monde Ouvrier" M. Ben Drolet, à la réunion mensuelle du local 455, en profita pour exprimer sa satisfaction de ce que ledit journal accompli pour les ouvriers barbiers en faisant connaître aux travailleurs organisés les boutiques où les conditions de travail de l'union sont reconnues et où les employés sont des membres de l'union internationale des compagnons barbiers.

Outre cette importante question, les ouvriers barbiers avaient à considérer une demande de souscription à la Ligue des Droits de l'homme, laquelle a entrepris de combattre les lois draconiennes que le gouvernement provincial a imposé au peuple de cette province.

On rapporte que les tribunaux avaient devant eux deux causes à juger et que afin de défrayer ces dépenses de la défense dans les circonstances, il était urgent que le Travail Organisé, pour lequel la Ligue s'est constituée défenderesse que l'aide financier lui soit accordé; une somme de \$10 a été voté. M. Bruno Roy a représenté le local 455 à une réunion de la Ligue qui a eu lieu à l'Hôtel Mont-Royal, le 20 juillet dernier.

Pour faire suite à l'appel de la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui aura lieu le 12 septembre prochain à Niagara Falls, Ont., M. Frank Giroux a été choisi pour représenter l'union des barbiers à ce congrès annuel.

M. Arthur Millard, président du comité des vérifications rapporte que l'état financier du local 455 est des plus satisfaisants.

La séance était présidée par M. Bruno Roy, assisté du vice-président K. Slousky.

Encouragez les produits portant l'étiquette de l'union et augmentez le pouvoir d'achat des travailleurs.

—Vous avez la cause de monsieur Untel. Si vous la perdez je vous paierai plus tard la somme de...

—Silence; sachez qu'un avocat honnête ne se laisse pas corrompre à crédit.

UN DROIT NATUREL DE S'ORGANISER

Enfin c'est bien décidé, la Fédération Provinciale du Travail, poursuivra une campagne d'organisation et de publicité parmi les ouvriers non encore organisés. Un avis de cette décision sera envoyé à toutes les unions affiliées, de même qu'à tous les corps centraux des villes déjà organisées et aux conseils de districts de certains métiers, les priant de se préparer à une telle campagne pour la création dans chacun des groupements, des comités d'éducation et de recrutement qui pourraient être une aide précieuse au mouvement entrepris par la Fédération Provinciale du Travail de Québec.

Une telle action concertée apporterait du sang nouveau dans l'existence des unions ouvrières et serait la plus belle réponse aux ennemis acharnés des unions internationales. Nous profitons donc de l'opportunité qui nous est offerte, pour proclamer que les ouvriers non-organisés ont un droit strict de joindre l'union de leur métier sans crainte d'être molestés.

Le droit d'association est accordé à tout salarié pour lui aider à relever ses conditions de salaires et d'heures de travail; ce droit ne peut lui être contesté, pas plus d'ailleurs qu'il ne saurait être contesté aux patrons, aux industriels, aux professionnels, aux cultivateurs, ou à tous les autres groupes que les mêmes intérêts rassemblent.

Il va sans dire que si les ouvriers non-organisés répondent à l'appel qui leur est fait de se former en union, ça ne sera pas seulement, et nous l'espérons pour avoir l'occasion de se réunir de temps en temps pour le plaisir de la chose, mais bien pour s'occuper de leurs intérêts. Or pour ce qui intéresse les ouvriers, c'est non seulement ce qui concerne les salaires et les conditions de travail, mais il y a aussi ce qui vient du dehors, répondre à un appel financier ou moral, aux frères qui ont besoin d'une aide quelconque en ces cas là le principe de la solidarité doit toujours prévaloir et en y adhérant sincèrement la force économique même du Travail Organisé en est solidairement étendue.

Alors quand une union jeune ou vieille s'occupe de ces choses elle est absolument dans son rôle, et lui dénier ce droit c'est pratiquement lui refuser son existence. C'est un droit fondé en nature que toutes les législations de pays civilisés reconnaissent explicitement.

DEMANDEZ LA BIÈRE POPULAIRE

ASK FOR THE POPULAR BEER

MOLSON

Brassée à Montréal depuis

152 ANS

Brewed in Montreal since

152 YEARS

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Chez les cordonniers

L'union des travailleurs en chaussures, local 249, a pris connaissance de lettres importantes, dont une en particulier émise à l'hon. William Tremblay, ministre du travail et l'autre émanant du sous-ministre du travail, M. Gérard Tremblay, concernant l'intention de l'Association des manufacturiers de chaussures des districts ruraux de devenir partie contractante du contrat collectif de travail.

Le mémoire adressé à l'hon. Wm. Tremblay, conjointement par les locaux 249 de Montréal, 257 de St-Hyacinthe et 704 de Grand-Mère, demandant que les unions internationales précitées ci-haut, deviennent signataires du contrat de l'industrie de la chaussure dont le renouvellement a été fait en septembre dernier.

Après une étude sérieuse on a prétendu que des amendements devraient être acceptés par le Ministère du Travail avant l'adoption définitive du contrat. Ces amendements comprennent des listes de prix uniformes à la pièce prenant en considération les zones couvrant le contrat actuel. On rapporte que toutes les organisations ouvrières de la chaussure sont favorables à ces amendements projetés, d'après un cartel qui a été décidé le 2 courant au cours d'une réunion des intéressés.

On a l'espoir que le ministre du travail prêtera toute son attention à la requête des travailleurs en chaussure de cette province. En réponse à cette requête, le ministre du travail nous informe que les parties contractantes n'ont pas avant 60 jours de son expiration dénoncé le renouvellement du contrat, par conséquent la convention collective du travail continuera à demeurer en vigueur; cependant, ajouta l'honorable ministre, il est toujours possible d'apporter des

amendements à la convention collective si les parties contractantes présentent une requête à cet effet, et il n'aura aucune objection d'en recommander l'approbation au cabinet ministériel.

Le sous-ministre du travail, M. Gérard Tremblay, comme nous le disons plus haut, a soumis à la considération des unions intéressées, une requête de l'association rurale des manufacturiers de chaussure de la province de Québec, exprimant le désir de devenir partie contractante au contrat de l'industrie de la chaussure. On suggère aussi de considérer certains amendements ayant trait aux salaires et au classement de certaines opérations.

On a fait aussi allusion que les membres ne sont pas opposés à la loi mais qu'ils sont prêts à faire tout ce qui est possible pour assurer le bien-être de l'industrie de la chaussure en général.

On se plaint et avec raison dit-on que la chaussure étrangère entre de plus en plus sur le marché canadien, et c'est là une raison plausible pour que le gouvernement provincial se porte à la rescousse pour assurer la survivance d'une industrie qui traverse une impasse difficile actuellement.

A la suite de la lecture de ces documents, l'agent d'affaires Chs. McKercher fit rapport de ses activités. Il rappelle qu'un certain manufacturier absolument hostile à l'union, s'oppose à ce que les inspecteurs du comité paritaire fassent leur inspection tel que le décrète l'entente collective.

Les ouvriers travaillant sur l'opération du cuir à semelles, ont demandé qu'un comité soit nommé pour étudier la possibilité d'établir une nouvelle classification de cette catégorie d'ouvrage. Ce comité se compose de M. Morin, J. Bernier, Desrosiers, Lapointe, Gingras, Mc-Crea, Denis et Corbeil.



RECETTES UTILES

PAIN DE PIQUE-NIQUE

- 1 lb de jambon haché
- 1 lb de veau haché
- 1 bt de soupe aux tomates
- 1-2 cl à thé de moutarde (poudre)
- 1-2 tasse de miettes de pain séchées
- 1-2 tasse de macaroni cuit
- 1-2 tasse de céleri coupé en morceaux
- 1-4 cl à thé de sel
- 1 cl à thé de sauce piquante.

Mélez tous les ingrédients, en les mélangeant avec la moitié de la soupe.

Moulez en forme de pain. Placez dans un plat et versez le reste de la sauce dessus. Faites cuire pendant 60 minutes à 375 deg. F.

SALADES

- Gelée de laitue verte:**
- 2 cl à soupe de gélatine
- 1-4 tasse d'eau froide
- 1-2 tasse de vinaigre doux
- 2 tasses d'eau bouillante
- 1 cl à thé de sel
- 2 tasses de laitue en feuilles (en lanières fines)
- 1-2 tasse de piment (finement haché)
- 1 tasse d'oignon haché
- 1-2 tasse de vinaigre.

Faites tremper la gélatine dans l'eau froide cinq minutes, ajoutez le vinaigre, l'eau bouillante, l'oignon, le sucre et le sel. Remuez jusqu'à ce que le tout soit dissout. Coulez et refroidissez. Arrangez la laitue et le piment dans un moule humide et bien graissé. Versez par dessus le mélange refroidi et mettez au froid. Servez sur les feuilles de laitue avec de la mayonnaise. Suffisamment pour 6 personnes.

- Sauce à la crème pour salade:**
- 1-2 tasse de crème douce épaisse
- 3 cl à thé de sucre
- 1 cl à thé de moutarde
- vinaigre ou jus de citron.
- Batte la crème jusqu'à ce qu'elle soit froide, ajouter la moutarde, le sucre et le vinaigre, ou le jus de citron. Battre à nouveau.

- Sauce pour salade de fruits:**
- 2 oeufs
- 1-2 cl à thé de sel
- 4 cl à soupe de sucre
- 2 citrons
- 1-2 tasse de crème fouettée
- Batte les oeufs jusqu'à ce qu'ils soient en neige légère, ajouter le sel, le jus de citron et le sucre. Remuer sur de l'eau bouillante jusqu'à ce que le tout soit épais. Refroidir et incorporer la crème.

- Salade de chou:**
- 1 chou de grosseur moyenne
- 1 cl à soupe de moutarde
- 1 pinte de vinaigre
- 1-2 lb de beurre
- 1 cl à thé de sel
- 2 cl à soupe d'amidon
- 1 tasse de sucre
- 4 jaunes d'oeuf

Coupez le chou en lanières, ajoutez les ingrédients. Faites cuire lentement environ 20 minutes. Mettez immédiatement dans des bocaux chauds stérilisés. Cette salade se conserve indéfiniment.

- Roulée de laitue:**
- 1 pied de laitue
- 1-2 tasses de fromage blanc
- 3-4 tasse de raisins sans noyaux
- 3-4 tasse de noix hachées
- 3-4 tasse de mayonnaise
- Sel, poivre de paprika.

Lavez et asséchez parfaitement vos feuilles de laitue. Faites un mélange des autres ingrédients et tartinez-le sur la laitue, puis roulez les feuilles, comme vous faites pour des roulés aux confitures. Bandez les roulés avec des bandettes de piment. Servez deux ou trois roulés sur chaque assiette.

Index des unions ouvrières Labor Unions Directory

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at l'Assistance Publique Hall, 400 Lagache-tière St., East. President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis; Corresponding Secretary, J. E. Garlepy, 11 St. Paul West; Vice-Presidents, Pierre Lefevre, Room 10, Monument National, and J. Cuppello, 415 St. Catherine East.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English. The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Bookbinders' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 53; Amalgamated Lithographers of America No. 27; Newspaper Guild, Local 111. President, W. Forrest; vice president, C. Arpin; Recording Secretary, A. F. Ricard; Secretary Treasurer, James Phillip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Query and R. A. C. Ballantyne. Auditors: John Kelly, L. Bibaud, Robert Smille, Tel. MA 7489. Council meets second Tuesday of each month at 7 Craig East.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES CARTIER No. 145. — Assemblée le 1er samedi du mois. Président, J.-W. Blaquière, 4247 St-Zotique, CL 3486; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, Dorion, AM, 7034.

TYPOGRAPHICAL UNION No 176. — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Raymond M. Bennett president, 337 Melrose Ave. Verdun; James Phillip, Secretary-treasurer, Room 108, 686 Notre Dame West. Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; MAquette 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS ET MENUISIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President J.-A. Chamberland; vice président, E. Bernier; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Pierre Lefevre; gardien, M. L'Heureux; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, ch. 10.

Unions locales affiliées.

- U. L. 134, s'assemble tous les lundis au Monument National, chambre 11.
- U. L. 178, s'assemble les 1er et 3e jeudi au Monument National, ch. 10.
- U. L. 1127, s'assemble le 2e et 4e lundi au Monument National, chambre 15.
- U. L. 1244, s'assemble le 2e et 4e jeudi au Monument National, chambre 15.
- U. L. 1360, s'assemble le 1er et 3e lundi, à 4030 Notre-Dame ouest.
- U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi du mois, 159-1ère Ave. Lachine.
- U. L. 1558, s'assemble le 1er vendredi du mois, 1651 Letourneau.
- U. L. Membres Associés, s'assemble le 2e mardi seulement, Monument National, à la chambre 11.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE. Loge Ste-Marie No 234. — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis de chaque mois, dans la salle Palski, 1956 rue Frontenac. Président, Alfred Mathieu, 2548 Chapleau, CH 6150; vice-président, Roméo Delage, 4557 Garnier, AM 4016; secrétaire archiviste et correspondant, Alcide Montpetit, 2148 Davidson, Frontenac 5986; secrétaire-financier, R.-B. Lamarche, 4505 Delorimier; secrétaire-trésorier, A. Bertrand, 2345 rue Aylwin, AM 1880; guides: O. Côté, 2710 rue Dandurand et H. Tassé, 2046 rue Omer, Longue-Pointe, CL 3298; sentinelle, Emile Brunet, 5551 3e Avenue, Rosemont; gardien, H. Dubuc, 5170-5e Avenue Rosemont; maître de cérémonies, T.-J. Smith, 5597-10e Avenue, Rosemont. Comité local de protection: président, H. Vaillancourt, 2494, Rouen, FR 5560; secrétaire du comité, H.-J. Limoges, 3974 Ste-Catherine Est, AM 0171; Membres du comité: P. Nolet, 7350, rue St-Hubert, CR 6200 D. Allaire, 1853 St-Germain, FR 3379; Joseph Gour, 1970 Gauthier, AM 9177; Alfred Gauthier, 2105 Préfontaine, FR 1562; auditeurs: E. Deniger, 2402 Chapleau; D. Roy, 4002 Cartier; D. Laporte, 2020 Valois; directeur local d'éducation: P. Dubuc, 2666 Orléans.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE Local 134. — Président, F. Doucet, 1909 Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508 Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefevre, 1182 Blvd St-Laurent, chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6563 Delanandière, CR 8964; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Z. Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soirs de chaque mois au Monument National, 1182 Blvd. St-Laurent.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE. Local 249. — Boot & Shoes Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Beland, 6289 Blvd. St-Laurent; 1er vice-président, Paul Métayer, 1468 Dorion; 2e vice-président, Delpis Jodoin, 1766 Panet; secrétaire-archiviste correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Chs. McKercher, 1331A Ste-Catherine Est, CH 6511, privé CL 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM 7062; sentinelle, André Bouchard, 5833 Christophe-Colomb. L'Exécutif s'assemble le 2e et 4e mardi de chaque mois, à 1331A Ste-Catherine Est. Président, D. Donaison, 368-9e Avenue, Pointe-aux-Trembles; vice-président, Ovide Drotet, 4104 Bordeaux; secrétaire, N. Poirier, 2137 Champlain.

UNION DES CHAUFFEURS DE TAXIS Local 797. — Affiliée à la Fraternité Internationale des charretiers, chauffeurs d'autos, hommes licenciés et aides. Bureau 1331A Ste-Catherine E. de 8 hrs a.m. à 6 hrs p.m. excepté le samedi à 1h. p.m. Président, Ubald Séguin, 2078 Visitation; vice-président Chas. Dillon, 363 Mayor, Apt 15, secrétaire-trésorier, P. Morin, 2594 De-lisle; sec.-archiviste, E. Crevier, 2354, des Erables; agent d'affaires, Frank Kennedy, 3565 avenue Lorne, apt 11, Ha 0813. Les assemblées sont le 1er mercredi du mois dans la matinée, et le 3e mercredi dans la soirée, à la salle des cordonniers, 1331A Sainte-Catherine Est, CH 6511.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL. Local 790. Association des Employés de Tramways électriques et de Chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America. Quartiers généraux — Headquarters, 1152, rue Saint-Denis, t.él. LA 2503. Officiers: Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1679 Borri, et l'Exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. Local 319. — S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au No 1331, rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 560 Congrégation, Fltz. 0895; Vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire-trésorier, Edgar Gilbert, 8626 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Boisselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Boulevard Gouin; conducteur, A. Goudreau, 9075B Notre-Dame Est; Auditeurs, Arthur Boismenu, 4621 Colonial; Clovis Guilbault, 2614 Delorimier; L. Tremblay, 472 Ga.T. Verdun; gardien, Joseph Girard, 8145 St-André; agents d'affaires, Arthur Renaud, 560 Congrégation, Flitroy 0995.

LE CONGRES MONDIAL DES LOISIRS OUVRIERS

Le Congrès mondial des Loisirs ouvriers qui s'est tenu à Rome tout dernièrement et auquel sont intervenus les représentants de 63 nations peut à bon droit passer pour l'un des événements internationaux les plus significatifs.

Il n'existe actuellement pas d'institution qui, plus que celle des loisirs ouvriers, soit capable de porter au sein des masses travailleuses une récréation spirituelle, culturelle et physique et qui en se propageant dans plusieurs pays, comme elle l'est aujourd'hui, puisse contribuer à l'entente et à la collaboration entre les nations.

Plus que toute autre cette institution est à même de concilier deux termes: "travail" et "joie" qui ont pris à présent la même signification: elle a réussi à ramasser la sérénité là où n'existait autrefois qu'une triste haine de classes en permettant à tous de sentir que le travail quotidien, loin de n'apporter qu'un abrutissement, donne le droit de participer à toutes les saines joies de la vie. C'est là le signe d'un progrès réel dans l'organisation de la Société; chaque progrès de la civilisation étant une étape franchie sur la voie de la compréhension entre les humains; l'institution des "Loisirs" est un nouveau moyen pour atteindre à une collaboration et une entente pacifique entre les Nations.

L'esprit de camaraderie et d'amour auquel s'inspirent les Oeuvres des Loisirs vient d'une façon salutaire, s'opposer aux forces obscures de désagrégation et de destruction, qui agitent le monde et sert de précieux antidote contre les théories — restes de la conception "homo nomini lupus" — qui entretiennent l'esprit d'antagonisme entre les hommes.

Il est profondément significatif que le Congrès Mondial des Loisirs ouvriers ait voulu se réunir à Rome et que, du haut du Capitole, l'on ait proclamé encore une fois qu'il ne saurait y avoir de lacunes internationales là où le bien-être des travailleurs est en jeu.

Quiconque est riche en tout, sans sagesse, il est sage; il a sans rien savoir, la science en partage.

ECHOS DE QUEBEC

Au Conseil Fédéré des Métiers et du Travail

A une récente assemblée du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, sous la présidence de M. Omer Fleury, un vote de félicitations a été adopté à l'adresse du gouvernement provincial pour la nomination de M. J.-L. Labrèche, de Montréal, comme membre de la Commission des accidents du Travail.

Depuis plusieurs années déjà les dirigeants du Travail Organisé de cette province demandaient au gouvernement provincial de nommer un des leurs sur la Commission des Accidents du Travail et que jamais cette requête n'avait été considérée sérieusement.

Il va sans dire que la nouvelle de cette nomination opportune fut accueillie favorablement dans les milieux ouvriers internationaux de cette province.

Au cours de la même réunion, un comité composé de MM. O. Fleury, L. Larose et Jos. Matte a été nommé pour aller rencontrer M. Emile Simard, président de la Commission scolaire afin de discuter du problème des chantiers ouverts qu'aux membres des Syndicats catholiques. C'est pourquoi les ouvriers internationaux protestent contre ce fait et prétendent avoir le droit au travail sur les chantiers de la Commission parce qu'ils paient des taxes scolaires tout comme les syndiqués nationaux-catholiques.

GARE AUX ACCIDENTS D'ETE

"Juillet est le mois par excellence des accidents" fait observer le président de la ligue de sécurité, l'hon Alfred Leduc, dans un bulletin émis récemment par cette société. "Les vacances, ajoute-t-il, n'y sont pas pour rien dans cette hausse de blessures diverses, noyades, catastrophes de la route, etc."

La ligue met ses membres en garde contre différents dangers qui prévalent à ce temps-ci de l'année, particulièrement ceux contre lesquels les gens pensent le moins à se garer: incendies d'été causés par un courant d'air qui a poussé un rideau sur la flamme du poêle à gaz; coups de chaleur occasionnés par une trop longue sieste au soleil; hameçons rentrés sous la peau, source de douloureuses blessures et d'empoisonnements nombreux.

Partir en vacances est bien, mais en revenir sain et sauf est encore mieux, opine le président. Il n'est pas agréable de revenir avec le corps tuméfié par des éruptions qu'entraîne le contact avec l'herbe à la puce ou de gâcher une belle quinzaine à la campagne par une coupure profonde, une entorse, des brûlures solaires.

Ne pas se baigner quand on a trop chaud, ne pas boire à n'importe quelle source ou ruisseau; ne pas manger de plantes, surtout des champignons, dont on ignore s'ils sont comestibles; mettre les éventails à la portée des enfants pour qu'ils s'y fourrent les doigts; voilà les conseils qui terminent cet intéressant bulletin.

Mobilier de Bureau

Les unions ouvrières qui désirent se procurer un mobilier de bureau: pupitres, table à clavographe, chaises, cabinets-classeurs (filiales), porte-chapeaux, etc., peuvent s'adresser au bureau du

MONDE OUVRIER

11, rue Saint-Paul uest.

Téléphone: LAncaster 5361

LA FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL

(Suite de la première page)

Le président du comité des lettres de créance, le confrère Jack Cuppello, soumit alors un premier rapport de son comité qui atteste qu'il y a actuellement 153 délégués dont les lettres de créance ont été présentées par le comité; il en donne lecture et tous sont admis à siéger, à l'exception d'un seul délégué contre lequel une objection a été soulevée mais qui, par la suite, a été reconnue non valide et ce délégué a été alors admis.

Le secrétaire-trésorier Gus. Francq présente le rapport des activités législatives, du travail d'organisation accompli ainsi qu'un état des recettes et des dépenses. Ce rapport fut référé partie au comité de vérification et partie à celui du rapport des officiers.

La constitution de la Fédération

Le délégué Arthur Martel, le président du comité de la constitution, soumit alors le rapport de son comité. Après quelques remarques et échanges de vues, cette constitution fut discutée clause par clause et adoptée après que quelques amendements sans grande importance y furent apportés. Le point qui fut le plus débattu fut celui traitant de la participation des officiers généraux à la politique; il se lit comme suit:

Art. 15. Les officiers généraux de cette Fédération qui désirent être candidats à une élection fédérale, provinciale ou municipale, devront, au préalable, démissionner de leurs fonctions d'officier de celle-ci; ils ne pourront non plus parler sur une plate-forme publique au cours d'une campagne électorale ou prêter leur nom ou leur titre en faveur d'un candidat quelconque.

Quoique l'opinion générale semblait être favorable à ce qu'aucun officier général ne puisse faire de la politique, ni être candidat lui-même, il y avait divergence d'opinion sur le point de leur défendre de parler ou d'appuyer une candidature quelconque; certains voulaient faire exception lorsqu'il s'agissait d'un candidat ouvrier *bona fide*, d'autres voulaient laisser ce point à la discrétion du comité exécutif.

Le président du comité, Arthur Martel, se prononça fortement en faveur de l'interdiction absolue, telle que prévue par la constitution. Il estime que si nous voulons faire un succès de notre Fédération, il faut que nous nous abstenions d'en faire une machine politique.

Le secrétaire Gus. Francq s'objecta fortement à ce qu'on laisse au comité exécutif la discrétion de décider qui "sera un candidat ouvrier *bona fide*"; il cita l'expérience du passé, certains candidats se prétendant être des "ouvriers *bona fide*" parce qu'ils ont une carte honoraire de membre d'une union ouvrière et se sont fait élire en brandissant cette carte comme un talisman. Il estime que les cinq officiers généraux doivent se tenir en dehors de toute participation à la politique; s'ils veulent se mêler de politique, qu'ils démissionnent, dit-il, ou encore mieux, ils ne devraient pas accepter une position d'officier de la Fédération, c'est l'un ou l'autre.

Le président Trépanier abonde dans le même sens, ce qui réduisit à néant l'argument que la Fédération avait été formée dans le but de mousser des candidatures ouvrières. Finalement, il fut décidé à la quasi unanimité des délégués d'adopter l'article précité tel que présenté; tout comme le fut d'ailleurs la constitution dans son entièreté.

Les résolutions

Pas moins de 69 résolutions avaient été soumises au comité et rapportées pour considération à la conférence, couvrant une multitude de sujets, dont les principaux traitaient de la législation adoptée au cours de la dernière session, les délégués enregistrèrent leur opposition aux bills 19 et 20, amendant la loi des conventions collectives de travail et celle des salaires raisonnables; l'expression unanime des délégués peut se résumer à ce que cette législation ne donne pas satisfaction à la classe ouvrière, qu'elle accorde des pouvoirs presque illimités au ministre du Travail et au Lieutenant-gouverneur en conseil. Demande fut faite que ces deux lois soient amendées ou enlevées complètement des Statuts de la province.

Une semblable opposition fut faite au Bill 88 visant à l'incorporation obligatoire des unions ouvrières, la Fédération s'opposera à toute législation de ce genre.

La loi de réparation des accidents du travail fut également l'objet d'un débat animé qui prouva qu'en dépit des imperfections de la loi actuelle — surtout au point de vue administration — le Travail Organisé entend faire maintenir le principe de cette législation. L'exécutif a été chargé de suivre de près toute tentative d'abandonner le principe général de la loi et de s'opposer énergiquement à l'abolition de la forme d'administration par une commission.

D'autres résolutions traitaient de l'abolition des taudis et la construction de logis salubres pour ouvriers; d'une campagne de publicité, de propagande et d'organisation pour diffuser la doctrine du trade-unionisme tel que nous le comprenons; de l'enseignement de la langue anglaise et de la langue française dans toutes les écoles primaires; il fut également question des conventions collectives de travail et de la juridiction des comités conjoints; tout un programme d'assurance-chômage et de mesures sociales des plus étendues fut longuement discuté et approuvé. Il fut demandé que le prix des licences de radio soit radicalement réduit et que la censure ne soit exercée que par la Commission elle-même et non pas par les directeurs des postes privés; il fut également demandé que des tribunaux spécialement affectés aux causes du travail soient institués; qu'un système d'hospitalisation et de soins médicaux soit créé. On réclama des congés avec salaire pour tous les ouvriers et salaires; demande sera faite pour que tous les rapports des divers services gouvernementaux soient imprimés au lieu d'être multi-graphiés et polygraphiés comme la tendance semble se manifester. Plusieurs résolutions traitaient des conditions de travail, des salaires; toutes furent référées à l'exécutif pour étude et action. Une fois de plus, le Travail Organisé réclame une représentation sur tous les organismes et commissions du gouvernement; on demande également une réduction de la taxe d'amusement ainsi que de n'exiger la taxe sur les repas qu'à partir de ceux d'un dollar; le comité des étiquettes et marques syndicales fit rapport sur plusieurs résolutions préconisant plus d'encouragement pour les produits et cartes d'union.

L'Ordonnance No 4 des salaires raisonnables fit l'objet d'un débat intéressant qui prouva que le Travail Organisé est absolument indigné des salaires de famine que celle-ci prévoit et des exemptions nombreuses qui font que cette Ordonnance est devenue non seulement une farce mais un véritable scandale public.

La loi du cadenas fut également discutée, il y eut du pour et du contre; l'opinion générale estime qu'une définition claire et précise devrait être faite dans la loi de ce qu'elle entend par propagande et littérature communiste, fasciste, naziste et tout autre doctrine subversive.

L'abolition du Conseil législatif fut réclamée haut la main, mais par contre la Conférence se prononça en faveur du vote des femmes et égalité absolue des droits politiques et civils pour les deux sexes.

Les délais apportés par le ministère du Travail à ratifier les conventions collectives de travail furent sévèrement critiqués; de plus, une demande sera faite à l'hon. Wm Tremblay de ratifier la convention collective des métiers de l'imprimerie de Québec qui a été adoptée par les intéressés à la suite d'une sentence arbitrale rendue en ce sens et à laquelle ils s'étaient engagés à se conformer; depuis, paraît-il, un syndicat catholique a soumis une autre convention avec salaire plus bas et heures de travail plus longues, ce qui, de l'avis de nombreux délégués, prouve une fois de plus la mauvaise foi de certaines unités de ce mouvement.

La Conférence se prononça fortement contre la concurrence du travail des prisonniers au travail libre; elle instruisit son exécutif de faire une enquête sur les conditions existant dans l'industrie textile et de s'enquérir des possibilités d'organiser solidement les ouvriers textiles afin d'améliorer leurs conditions de travail. L'appli-

Au Conseil des Métiers et du Travail

Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, a tenu une de ses séances les plus intéressantes jeudi soir, en la salle de l'Assistance Publique, 458 Lagachetière est; M. Raoul Trépanier occupait le fauteuil assisté du vice-président Pierre Lefevre.

À la réception des lettres de créance, les délégués ont salué avec joie la venue au bercail de l'union internationale d'anciens représentants d'une union de charpentiers-menuisiers, devenue indépendante, et qui maintenant est passée à l'union internationale des débardeurs section des lambrisseurs de navires, local 1532, dont les délégués sont: MM. J. A. Robillard, E. Henry et M. Marrotte.

* * *

La question qui intéressa les nombreux délégués fut celle qui traitait de la convention collective des métiers du bâtiment, qui a été amendée de façon à protéger au détriment des ouvriers de ces métiers, les petits entrepreneurs et les propriétaires relativement aux travaux de réparations qu'ils feront exécuter.

M. Pierre Lefevre, délégué du Conseil de district des charpentiers-menuisiers, expliqua la situation alarmante qui est faite aux ouvriers de la construction concernant les changements radicaux que le gouvernement a effectué permettant d'établir une zone spéciale au contrat collectif et exemptant de ce fait tous les travaux de réparations aux immeubles dont le coût, salaires et matériaux compris n'excède pas \$2,000.00 afin qu'ils ne soient pas assujettis aux dispositions du présent décret. M. Lefevre fit remarquer qu'en 1933 le contrat collectif de travail avait contribué

à les relever et tout le monde intéressé dans l'industrie du bâtiment était satisfait; on se demanda, d'ajouter M. Lefevre, la raison qui a pu motiver le premier ministre à enlever la juridiction territoriale en créant deux zones.

Les métiers de la construction dit-il, ont l'intention de protester énergiquement en assemblée publique qui aura lieu le 9 août prochain, contre cet état de choses.

Il fut résolu qu'un protêt soit envoyé au gouvernement provincial pour être intervenu entre les employeurs et les employés, satisfaits de l'entente collective de travail, amendant cette entente au détriment de toutes les parties intéressées, et que le premier ministre et le ministre du travail soient avisés de la décision de ce Conseil.

* * *

Le secrétaire J. E. Gariépy donna lecture de l'appel de la convention du Congrès des Métiers et du Travail qui aura lieu à Niagara Falls, Ont. le 12 septembre prochain. Le comité exécutif considérera le nombre de délégués qui représenteront le Conseil à ces importantes assises, et fera rapport à la prochaine séance du mois d'août prochain, pour le choix à faire.

Un rapport qui intéressa fort les délégués fut celui des délégués à la Conférence provinciale du travail à Ste-Hyacinthe, qui fut présenté par le délégué J. E. Gariépy. "Le Monde Ouvrier" en donne la teneur complète dans sa présente édition, et prie ses nombreux lecteurs de bien vouloir suivre attentivement les délibérations de cette conférence dans une autre section du journal.

Après quelques affaires de routine l'assemblée fut ajournée.

cation de la semaine de 40 heures dans cette industrie, telle que recommandée par la Conférence du Travail de Genève, fut demandée.

La dernière résolution à l'ordre du jour traitait de l'unification du Travail Organisé au Canada afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans toute campagne d'organisation qui pourrait se faire.

* * *

Les différents comités firent des rapports très élaborés qui furent tous adoptés avec remerciements. Puis l'on procéda à la nomination et à l'élection des officiers qui donna le résultat suivant:

Raoul Trépanier, président, et Gustave Francq, secrétaire-trésorier, furent élus tous les deux par acclamation. Furent élus comme vice-présidents généraux: J.-A. D'Aoust, Hull; Omer Fleury, Québec, et J.-A. Arsénault, Trois-Rivières. Les vice-présidents régionaux sont les suivants:

District de Montréal: Jack Cuppello;
District de Québec: J. Michel Walsh;
District des Trois-Rivières: Emile Lajoie;
District de St-Hyacinthe: O. Bonnette;
District de Sherbrooke: W.-M. John;
District de Kénogami-Lac Saint-Jean: W. Brown;

District de Hull-Aylmer: Fred Dickens. Le secrétaire-trésorier Gus. Francq fut élu délégué à la prochaine convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui sera tenue à Niagara Falls, en septembre prochain.

La ville de Sherbrooke fut choisie comme l'endroit de la conférence pour 1939.

Grâce à la courtoisie des RR. PP. Dominicains, une messe fut célébrée spécialement pour les congressistes, à 8 heures du matin, le dimanche, à laquelle plus de 150 délégués assistaient. Le sermon de circonstance fut prêché par le Rév. Père Bousquet, qui souhaila une sincère bienvenue aux congressistes, les exhortant à travailler de tout coeur aux intérêts de ceux qu'ils représentaient et de toujours se montrer dignes de la confiance qu'ils avaient en eux, en donnant l'exemple des vertus chrétiennes; il fit un parallèle entre la circonstance présente et l'évangile du jour. Les congressistes ont été très touchés de

cette délicate attention et ont vivement remercié le comité local de leur avoir fourni l'occasion d'assister à la Sainte Messe en corps.

La conférence s'est terminée le dimanche après-midi vers 5 heures, après avoir siégé trois séances le samedi et deux le dimanche, mais non sans avoir, par l'entremise de son comité de remerciements, exprimé sa plus profonde reconnaissance à Son Honneur le maire Bouchard, au député Fontaine et autres hommes publics qui avaient tenu à assister à la séance d'ouverture, ainsi qu'à M. C. Miron, représentant du ministre du Travail, au Conseil de ville et au Conseil des Métiers et du Travail de Saint-Hyacinthe, au comité local et à celui des dames auxiliaires, pour la façon hospitalière dont les délégués avaient été reçus. Nul doute que cette conférence de la Fédération provinciale du Travail aura fait un grand bien à Saint-Hyacinthe et que tous en conserveront un bon souvenir.

Et maintenant préparons-nous à envoyer une forte délégation à la prochaine convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, car il faut que le Québec soit bien représenté.

DECES DE C.-P. HOWARD

Charles P. Howard, président de l'Union Typographique Internationale, est décédé jeudi soir, à Colorado Springs, Colorado, E.-U.

Le président Howard était âgé de 58 ans; il a succombé à une maladie de coeur qui le minait depuis quatre ou cinq ans. Il est mort sur la brèche, entre deux séances du conseil des syndics du "Home". Se sentant fatigué, il se rendit à son hôtel, se jeta sur son lit, et, quelques minutes plus tard, Mme Howard le trouvait inanimé.

Tous se rappellent la visite de M. Howard à Montréal, en 1935, lors de la 79e conférence annuelle des typographes, dont il présida les séances.

Nos sympathies à tous les typographes qui perdent un président estimé et dévoué. Paix à ses cendres.

A bâtons rompus

Qui donc disait "qu'on ne pouvait contenter tout le monde et son père" ? C'est la réflexion que je me suis faite en lisant un article d'un journal de Québec commentant ce qui s'était passé au congrès de la Fédération provinciale du Travail. Voici ce que j'y relève :

"Un congrès politique, alors ? On se demande avec raison si les libéraux, par l'entremise de M. T.-D. Bouchard, n'ont pas "noyauté" le congrès des unions internationales qui vient de se tenir à Saint-Hyacinthe. Le chef de l'Opposition provinciale en a profité pour se mettre en évidence et pour faire sa cour aux unions. Mais il semble que les officiers du congrès auraient pu se montrer très polis envers leur hôte encombrant sans identifier leurs réclamations avec le programme du parti libéral," etc.

Par quel effort d'imagination notre confrère peut-il trouver que ce fut un congrès politique ? Il sait pourtant bien que ce fut tout le contraire. La conférence prit la peine de déterminer sans aucun équivoque possible que la Fédération du Travail n'était pas un corps politique, ni n'entendait en faire ; bien plus, une défense formelle fut faite à ses officiers généraux d'accepter aucune candidature, même de prendre part à une campagne électorale de quelque façon que ce soit, ni de prêter leur nom ou leur influence en faveur d'un candidat quelconque.

C'était même aller un peu loin, car cela les privera de parler en faveur d'un candidat ouvrier — membre d'une organisation ouvrière. Plusieurs délégués auraient préféré qu'exception fut faite dans ces cas particuliers ou encore de laisser le conseil exécutif décider quand cela serait permis ou défendu. Mais l'énorme majorité des délégués a compris qu'il était préférable de pécher par excès de zèle plutôt que de s'exposer à commettre un impair. Et ils ont bien fait. C'est tout l'un ou tout l'autre. Mais vous voyez que malgré tout on trouve encore moyen de dire que ce fut un "congrès politique."

* * *

Le même journal, aveuglé par l'esprit de parti, nous reproche d'avoir identifié nos réclamations avec le programme du parti libéral, parce que nous sommes en faveur du vote des femmes, de l'abolition du Conseil législatif, etc., etc.

Mettons les choses au point, s'il vous plaît. Je relève, dans le rapport de la conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada — dont la Fédération provinciale est une filiale — tenue, à Toronto, en 1916, — il y a donc plus de vingt ans — les articles suivants :

Abolition du Sénat du Canada et de tout autre corps législatif non électif.

Egalité de suffrage pour hommes et femmes âgés de plus de 21 ans, droits civils égaux pour les deux sexes.

Salaires égaux pour travail égal, pour hommes et femmes.

Ces mêmes réformes ont été réitérées maintes et maintes fois depuis et font partie intégrale de la déclaration de principes du Travail Organisé. Nous avons insisté pour leur obtention près de chaque gouvernement depuis, mais sans succès.

Il y a à peine deux mois une convention libérale inscrivait dans son programme une partie de nos réclamations. Nous aurait-il fallu les répudier parce qu'un parti politique a finalement reconnu, plus de vingt ans après nous, qu'elles étaient justes et légitimes ?

Que ce soit le parti libéral, le parti conservateur, ou même le parti multicolore de l'Union nationale qui nous accorde ces réformes, cela nous est égal, pourvu que nous les obtenions, nous l'en remercierons. Remarquez que ce ne sont pas des promesses que nous voulons mais des réalisations et que nous sommes convaincus que tôt ou tard nous les obtiendrons.

* * *

On nous dit aussi dans le même article :

"Sur les points qui relèvent des questions ouvrières, nous les répétons, ils (les délégués) étaient libres de prendre l'attitude qu'ils désiraient ; mais quand il s'agit du vote des femmes, de l'abolition du Conseil législatif, de l'enseignement de l'anglais, est-ce qu'ils ne devraient pas laisser cela à l'ensemble de la population. Ce ne sont pas là des questions ouvrières, ni qui intéressent spécialement les ouvriers."

Pardon, c'est nous, ouvriers organisés, qui savons ce qui nous intéresse. C'est précisément pour discuter ces questions d'intérêt général que nous avons formé une FEDERATION PROVINCIALE, pour avoir non pas seulement l'opinion, le point de vue des ouvriers des grands centres qui peuvent l'exprimer au moyen de leur Conseil des Métiers et du Travail local, mais aussi et surtout pour avoir celui des ouvriers des petits centres industriels qui n'ont que peu ou point de contact avec les autres unités du Travail Organisé.

Qu'il nous soit permis de vous dire que nous sommes, peut-être, plus intéressés que tous les scribes de la création, à l'enseignement de la langue anglaise, car ce sont nos enfants qui, quittant l'école à un âge plus jeune, n'auront pas eu l'occasion de l'apprendre et c'est nous encore qui savons comment sa connaissance leur est indispensable et le sera encore plus dans l'avenir.

Nous connaissons trop de compétences qui n'ont jamais pu percer, d'ouvriers habiles qui auraient fait d'excellents contremaîtres et aspirer à des positions de surintendant et même plus haut mais qui, par leur manque de connaissance de la langue anglaise, sont restés et resteront toute leur vie de "bons" ouvriers certes mais arrêteront là. Nous en avons trop vu qui, moins doués que d'autres, remplissent les meilleures positions uniquement parce qu'ils parlaient l'anglais couramment en plus de leur connaissance du français.

Errare humanum est.

* * *

"D'aucune savent, en effet, que nombreux sont les employés mis à pied, depuis quelques mois, dans l'industrie du papier." — L'honorable William Tremblay.

C'est probablement pour cette raison que le gouvernement se vante

d'avoir fait rouvrir les usines de papier de Chandler, tandis qu l'industrie était déjà encombrée. Ne trouve-t-il pas que si le contrat de travail intervenu entre l'Union des ouvriers-papetiers et plusieurs usiniers de cette industrie avait été reconnu par son ministère, cela aurait aidé la situation.

* * *

Pendant que nous sommes sur ce chapitre, nous avons été informé que plusieurs ouvriers de l'industrie du papier étant sans ouvrage ont sollicité du travail de journalier sur la construction de l'église Saint-Laurent, à Jonquière, mais auraient été avisés que s'ils voulaient avoir du travail ils devraient tout d'abord devenir membres du Syndicat catholique de l'endroit et payer un droit d'entrée de \$1.35. Notez que ces ouvriers sont membres de l'Union internationale des ouvriers-papetiers ou de la pulpe et sulfite.

Il y a mieux. Voici ce que dit un avis affiché dans les bureaux des entrepreneurs en question (le 14 juillet) :

"Veuillez prendre avis qu'à partir du 15 juillet 1938, tous les employés travaillant sur ce chantier, ou voulant obtenir de l'emploi, devront présenter leur carte de membre en règle du Syndicat de leur métier.

*Riverin & Riverin, contracteurs,
par J. E. Perron."*

Et encore un autre document édifiant :

"Jonquière, 14 juillet 1938.

*Riverin & Riverin,
Contracteurs de l'église St-Laurent.
Messieurs,*

La présente atteste que Monsieur _____ (nous ne citons pas le nom par crainte de représailles) a signé son admission dans les Syndicats catholiques de Jonquière et que nous lui permettons toute liberté du travail jusqu'au 20 juillet 1938 ; date de son engagement envers le syndicat des manoeuvres, après quoi nous lui remettrons une carte de membre en règle dudit syndicat des manoeuvres.

Certifié : (Signé) P. J. Martel,

(Sceau du Syndicat).

Secrétaire général."

C'est bien un cas flagrant de violation de la loi qui rend passible des peines prévues par celle-ci "quiconque attente à la liberté de travail d'un salarié en le congédiant, en le faisant congédier, en tentant de le faire congédier ou en l'empêchant ou en tentant de l'empêcher d'obtenir du travail parce qu'il ne fait pas partie d'une association particulière.... commet un acte illégal..."

Que va faire le ministre du Travail, en l'occurrence ? Va-t-il sévir ou fermer les yeux parce qu'il s'agit d'un syndicat catholique ?

Non pas que nous nous opposions à l'atelier d'union, bien au contraire, car c'est le droit incontestable de l'employeur et de l'employé de s'entendre et de décider si un atelier sera fermé à des non-membres, ou ouvert à tout venant ; nous le favorisons dans une entreprise privée, mais c'est tout autre chose lorsqu'il s'agit de la construction d'un édifice public et surtout d'une église, car alors tous les catholiques de l'endroit y contribuent au même titre, qu'ils soient membres d'une union internationale ou d'un syndicat catholique : tous devraient donc avoir le droit d'y travailler sans aucune discrimination.

Dans le cas en question, ce chômeur a payé sa \$1.35 mais n'a jamais obtenu d'ouvrage. Cela frise non seulement l'injustice mais ce qu'on peut qualifier d'obtention d'argent sous de fausses représentations. Ce n'est pas un cas isolé ; nous savons de vieille date que seuls les membres des syndicats catholiques obtiennent de l'ouvrage sur les chantiers de construction d'églises, de communautés religieuses et même des Commissions scolaires. Pour les membres des unions internationales, pas d'ouvrage ; mais on prend leur argent comme celui des autres... car, paraît-il, l'argent n'a pas d'odeur.

C'est ce que certains appellent la charité chrétienne : bel exemple qu'on nous donne.

* * *

L'irritation et le mécontentement causés par l'exemption que le ministre du Travail a apportée à la convention collective de l'industrie du bâtiment, loin de se calmer ne font que s'accroître au fur et à mesure que les intéressés — patrons et ouvriers — réalisent l'effet néfaste et la perturbation que cette exemption va causer à cette industrie. Exempter de l'application de cette convention collective de travail les travaux qui ne dépasseront pas une somme de \$2,000.00, coût des matériaux compris, frise le ridicule, pour ne pas dire plus.

Prenez les contrats de peinture. En connaissez-vous beaucoup qui atteignent ce chiffre de \$2,000.00 ? Il n'y en a pour ainsi dire pas. Il aurait été aussi bien d'enlever complètement de cette convention de travail les travaux de peinture. Il en est de même pour la plupart des réparations en dehors de la grande construction. Celui qui voudra éviter de payer les salaires n'aura qu'à donner ou exécuter lui-même des travaux pour un peu moins de \$2,000.00, donner un autre contrat par la suite et le tour sera joué.

Il n'y a pas rien que cette exemption dont on se plaint. On a enlevé de la juridiction du comité conjoint toute une zone territoriale avoisinant Montréal et toute la campagne du district, tant et si bien que celui-ci vient de renvoyer le tiers de ses inspecteurs — six, m'a-t-on dit. Il est fort possible que d'autres soient mis à pied. C'est la meilleure preuve que par cette exemption et cette limitation de la juridiction territoriale les salaires, qui étaient déjà loin d'être trop élevés, vont s'avilir plus que jamais, et tout cela pour faire plaisir à qui ? On dit que c'est à la demande des propriétaires. C'est fort possible qu'un certain nombre ait fait pression près du ministre pour être exemptés de l'application de l'application de la convention collective, alléguant que vu la baisse des loyers ils ne pouvaient pas faire exécuter des travaux de réparation urgente à leurs propriétés. Nous savons, par contre, que la pression qui a été faite par les gros propriétaires visait surtout les hommes préposés à l'entretien (maintenance men), et que leur cas a été réglé par une clause spéciale dans la convention collective.

Evidemment, le sort des propriétaires intéresse bien plus nos gouvernants que celui des ouvriers. Comment le ministre du Travail — lui qui a travaillé pendant des années pour un bien petit salaire et qui devrait connaître mieux — pourra-t-il expliquer son attitude ? Non, franchement, cela nous étonne, car nous attendions mieux de lui.

The Provincial Federation of Labor Conference

The first conference of the Provincial Federation of Labor, held at St. Hyacinthe, July 16th and 17th, was a success beyond the hopes of the most optimistic and presages well the future of the Federation.

The meeting was opened by Brother Ovila Bonnette, president of the Trades and Labor Council of St. Hyacinthe, who welcomed the delegates and guests present. Hon. Damien Bouchard, M.L.A. and Mayor of the City, and Mr. T. A. Fontaine, M.P. for St. Hyacinthe-Bagot, addressed the meeting and welcomed the delegates to their constituencies. Mr. Cyprien Miron, a member of St. Mary's Lodge, Railway Carmen of America, and now Conciliation Officer of the Department of Labor, brought to the conference the greetings of Hon. William Themblay, Minister of Labor, who was unable to attend. Brother Bonnette then gave the gavel over to Brother Raoul Trépanier, president of the Provincial Federation of Labor, who, in his opening address, acquainted the delegates with the events of his recent trip to Europe where he was a delegate to the International Labor Conference at Geneva.

Secretary Gus. Francq proposed that Brother J. E. Gariepy be chosen as Assistant-Secretary; that Bro. Emile Fagnant be in charge of the distribution of literature; that S. Larivière be appointed Sergeant-at-Arms.

He then submitted the following names for committees:

Committee on Rules and Order: G. R. Brunet, Montreal; Lucien Bergeron, Three Rivers; J. B. Labelle, oMontreal; J. B. Caouette, Quebec.

Committee on Constitution: Arthur Martel, Montreal; J. A. D'Aoust, Hull; L. P. Lacroix, Three Rivers, D. Wolfe, Montreal; Jos. Matte, Quebec.

Committee on Resolutions: Alphetus Mathieu, Montreal; Emile Lajoie, Three Rivers; Karl Trolsaas, Montreal; Francis Gauvin, Quebec; A. Duquette, Montreal; J. A. Martineau, St. Hyacinthe; J. Lenger, Montreal.

Committee on Audit: Henri Richard, Montreal; J. M. Shannon, Montreal; Albert Lamonde, Quebec; Paul Fournier and Osiás Hébert, Montreal.

Committee on Officers' Reports and Legislative Activities: A. Bastien, Montreal; J. B. Arsenault, Three Rivers; Donat Allaire, Montreal; J. M. Walsh, Quebec; Gerard Gagnon, Montreal.

Committee on Union Labels: P. J. Ryan, Montreal; Charles Coutu, Montreal; L. A. St-Germain, St. Hyacinthe; Ed. Desormiers, Montreal; Mrs. Yvette Beauchamp, Montreal; Miss Juliette Fournier, Mr. Denis Alix, Montreal; M. Masterjohn, Three Rivers.

Committee on Thanks: Claude Jodoin, Montreal; Thos. Welch, Quebec; Rod. Tapps, Three Rivers; Hugh Corrigan, Montreal.

Brother R. J. Tallon, Secretary-Treasurer of the Trades and Labor Congress of Canada, welcomed the delegates and warmly congratulated the officers of the Federation for the success they had achieved. He made allusion to certain legislation passed and asserted that the only way for the working class to make their protestations felt was through stronger organization.

The chairman of the Credentials Committee, Jack Cuppello, submitted a report stating that 187 delegates had presented their credentials and were found to be in order. The report of the Committee was adopted and the delegates seated.

Secretary-Treasurer Gus. Francq presented the report on legislative activities and the progress and work accomplished along organization lines, also, the financial statement of the Federation. This report was referred in part to the Committee on Officers' Reports and Legislative Activities and the other part to the Committee on Audit.

* * *

Delegate Martel, chairman of the Committee on the Constitution, at this time submitted the report of his committee. After a few remarks and general discussion, the Constitution was considered clause by clause, and adopted after a few amendments. The most debatable point seemed to be the participation of the officers of the Federation in politics; the clause reads as follows:

Art. 15. Any officer of the Federation desiring to be a candidate in a federal, provincial or municipal election shall

before doing so resign as an officer of this Federation; nor shall any officer be permitted to address a political meeting or lend his name or his title to any candidate.

Although the general opinion seemed to favor the clause forbidding an officer of the Federation from taking part in politics, or to be a candidate himself, there seemed to be a divergence of opinion on the clause forbidding them to speak or support any candidate for political honors; some seemed to desire that exception be made in the case of *bona fide* labor representatives, others wanted it to be left up to the discretion of the Executive Council.

The President of the Committee, Delegate Arthur Martel, pronounced himself in favor of this clause forbidding any participation in politics. In his opinion, if the Federation was to be a success, it would have to abstain totally from taking part in political intrigue.

Secretary Gus. Francq objected strongly to leaving to the discretion of the Executive Council the decision as to who is a *bona fide* labor candidate and who isn't. He cited the experience of the past, where candidates had been elected largely due to the possession of a honorary membership card of some labor union. He believes that the five officers of the Federation should abstain from politics, or if they wish to take part in politics they should resign, or better still, should not accept a position as officer of the Federation; it's one or the other, they can't have their cake and eat it, too.

President Trépanier spoke along the same lines, thus killing for all time the fable that the Federation had been formed as a political move. Finally the clause was adopted as quoted as was the entire Constitution for that matter.

The Resolutions

No less than 69 resolutions had been submitted for study by the Conference, covering a wealth of subjects, the principal of which was the legislation adopted at the last session of the Legislature. The delegates showed strong disapproval of Bills 19 and 20 amending the Fair Wage Act and the Act Respecting Workmen's Wages. The almost unanimous opinion of the Conference was that this legislation was detrimental to the best interests of the working class and gave almost unlimited powers to the Lieutenant-Governor in Council. Demand was made that these two Bills be either amended or repealed in their entirety.

A similar opposition was made to Bill 88, which Bill provides for the compulsory incorporation of labor unions. The Federation opposes all legislation of this type.

The Workmen's Compensation Act was likewise the object of a lively debate which proved that despite the imperfections of the present law — especially from the administrative point of view — Organized Labor was determined to hold to the principle of this Act. The Executive was instructed to see to it that no changes be made to the principle of this Act and to strongly oppose the abolition of the commission type administration for the Workmen's Compensation Act.

Other resolutions advocated slum clearance and the construction of workmen's lodgings; for a huge campaign of propaganda and organization of trade unionism such as we see it; teaching of French and

English in all the primary schools; there was also question of the Collective Labor Agreements and the jurisdiction of the Joint Committees; much social legislation was discussed at length and approved. It was demanded that the prices of radio licenses be radically reduced and censure of radio be executed by the Radio Commission and not by the directors of private Stations. It was also asked that a tribunal be instituted especially to hear labor cases; that a system of hospitalization and medical care be created. Vacations with pay were demanded for all workers and salaried workers; the governments will be requested to have the reports of their different departments printed as heretofore, thus abandoning the unsatisfactory method of multigraphing such reports. Several resolutions treating of wages and hours of labor were referred to the Executive Council.

Once more Organized Labor demanded representation on all government commissions, boards, etc., appointed to deal with matters affecting workers' interests. A reduction in the Amusement Tax is also requested, as well as the imposing of the tax on meals of \$1.00 and up only.

The Committee on Union Labels and Shop Cards reported on several resolutions which had been referred to it and foresaw more widespread use of union made goods.

Order No. 4 of the Fair Wage Board was the object of an interesting debate which proved that this order had fixed scandalously low wages and that the numerous exemptions under this order were not only a farce but a public scandal as well.

The Padlock Law was discussed pro and con with some heat, the general opinion seemed to be that a clear definition should be made as to what is communistic, fascist, and nazist propaganda and literature and all other subversive doctrines.

The abolition of the Legislative Council was unanimously demanded and, by the way, the Conference adopted a resolution favoring suffrage for women as well as equal civil and political rights.

The delays by the Department of Labor in ratifying the collective labor agreements was severely criticized, and Hon. William Tremblay will be asked to give immediate approval to the collective labor agreement of the printing trades of Quebec, which was adopted by the interested parties following an arbitrary decision which the parties put into immediate execution. Since then, according to reliable information, a Catholic Syndicate has submitted another collective labor agreement stipulating lower wages and longer hours, which, according to the delegates, definitely shows once more what a poor excuse of a protector of the working class certain units of this movement are.

The Conference showed itself definitely opposed to the competition of prison labor to free labor; it instructed the Executive to make a serious inquiry into the conditions of the workers in the textile industry and the possibility of organizing these workers solidly in order to ameliorate their working conditions. The application of the 40-hour week, as recommended by the International Labor Conference at Geneva, was demanded.

The last resolution treated with the necessity of unifying all the forces of organized labor in Canada in order to obtain better result from any organization campaign that might be made.

* * *

The various committees made very elaborate reports which were all adopted with thanks. The Conference then proceeded to the nomination and election of officers, which gave the following results:

Raoul Trépanier, President, and Gus. Francq, Secretary-Treasurer, were both re-elected by acclamation.

J. A. D'Aoust, Hull; Omer Fleury, Quebec; and J. B. Arsenault, Three Rivers, were elected General Vice-Presidents.

Regional Vice-Presidents were elected as follows:

District of Montreal, Jack Cuppello.
District of Quebec, J. Michael Walsh.
District of Three Rivers, Emile Lajoie.
District of St. Hyacinthe, O. Bonnette.
District of Sherbrooke, W. M. John.
District of Kenogami-Lake St. John, W. O. Brown.
District of Hull-Aylmer, Fred Dickens.

Secretary-Treasurer Gus. Francq was elected delegate to the Niagara Falls Convention of the Trades and Labor Congress of Canada, which will be held next September.

The Conference was touched by the courtesy of the Dominican Fathers who celebrated a special mass for the delegates and the Rev. Father Bousquet preached the sermon in which he exhorted the delegates to work whole-heartedly for the cause of those they represented.

Sherbrooke was chosen as the convention city for 1939.

The Conference ended on Sunday afternoon at about five o'clock, after deliberating three sessions on Saturday and two on Sunday.

The large number of delegates attending the Conference was most gratifying and demonstrates the interest of the affiliated membership. Let us hope that the decisions reached will be beneficial to the interests of Organized Labor in the Province of Quebec and the Dominion. There may be those who were not fully satisfied, but it is to be hoped that all the delegates will return to their homes and put forth their best efforts to have the policies of the Conference given effect to in their respective districts.

And now, on to Niagara Falls, to the Convention of the Trades and Labor Congress of Canada, let every local union make superhuman efforts to send delegates, for Quebec must be well represented.

—30—

THE GOLDEN GATE INT. EXPEDITION

The Pennsylvania Railroad announced today that it has taken space for an attractive and educational exhibit, portraying modern railroad transportation, at the Golden Gate International Exposition on Treasure Island in San Francisco Bay, scheduled for the summer of 1939. The exhibit will be housed in the Vacation Land Building and will occupy 1,712 square feet, contract for which has just been signed by officials of the railroad and the exposition.

Planned to be one of the most striking and forward-looking ever shown by a railroad at a world's fair, the Pennsylvania's display is being prepared by Raymond Loewy, of New York, outstanding figure among the industrial designers and stylists of America and Europe, and the railroad's chief consultant in that field.

In keeping with the spirit of the exposition's vacation features, the Pennsylvania's exhibit will stress, among other themes, the wider horizons bestowed among man by the progress of science and invention and the opportunities for safe, comfortable, swift and dependable travel afforded by the newest developments in railroad facilities and services.

Among the trunk lines of the East the Pennsylvania has a special interest in the coming San Francisco fair by reason of the fact that it operates two main routes from the eastern seaboard to the Pacific Coast and far western vacation land gateways, represented by its Chicago and St. Louis short lines.

In its dense traffic eastern territory between New York, Philadelphia, Baltimore, Washington and Harrisburg, the Pennsylvania's through east and west trains are now speeded on their way by electric power. Embracing the most heavily travelled railroad lines in the world, this area, with its 2,677 miles of track, has been completely electrified for both passenger and freight and for the passenger service is operated with electric locomotives capable of hauling full length trains at sustained speeds of over 100 miles an hour.

William Allan Walsh, M.P.

Able Parliamentarian and Highly Qualified Educational Executive Possesses Wide Knowledge of Social and Economic Problems.

By BERNARD ROSE.

We respect and esteem him or those who, appreciating their responsibilities as citizens, seek to devote their abilities to giving the nation the benefit of their experience and such special talent as they may possess, permitting them to suggest to deliberative bodies the measures to be taken to further the general good.

In spite of what is occasionally said to the detriment of politicians, even those who criticize would be the last to suggest that we abolish our legislatures or parliament. We were taught that "a people get the government they deserve." This proverb is based upon the research and observation of those interested in politics and public welfare.

The membership of our legislatures and parliament compares very favorably with that of other institutions and organizations. In any event, those who go to Parliament are the elected representatives of the people. No one can dictate to even the humblest elector how he should exercise his ballot. He is at liberty to vote for the candidate or the party that meets with his approval.

Parliament to-day counts amongst its members quite a number who owe their present position entirely to their own efforts. They were nominated and elected because the electors in their constituencies deem them qualified to assist in carrying on the work of parliament.

In our democratic country, when we meet one who demonstrates that he possesses wide knowledge or outstanding ability, almost instinctively we suggest that he should stand for parliament or enter the legislature. Many of the ablest men in parliament, previous to entering it, occupied positions of no great financial or professional importance, yet had endeared themselves to their fellow citizens because of their frankness, courage and willingness to serve in any quality likely to promote public welfare.

At one time the lawyer was regarded as the most likely and best qualified candidate entitled to seek public honors. Education being now the right of every child, there is nothing to prevent the son or daughter of the modest laborer, and whose education does not extend beyond the public school, subsequently so improving his or her mind, that they become fitted to embark upon a public career. Parliamentary honors are therefore no longer regarded as the privilege of members of the professions or those possessing large landed estates or considerable capital.

Where a candidate is successful in being elected to Parliament, when once he enters its portals, his fellow members welcome him with a kindly indulgence, and seldom fail to express by their applause or appreciative comment their opinion of the new member. Where he happens to belong to the Opposition which is small in number, his leader gladly avails himself of his ability in criticizing the government when measures are introduced or its policies are discussed.

Of the several who quickly attracted attention and earned the commendation of his Party associates and Leader, no one of those elected to the present Parliament has so quickly made a reputation for himself as an able speaker and student of affairs, as the hard-working and devoted Member for Mount Royal, William Allan Walsh.

Mr. Walsh represents one of Canada's most important constituencies. He was the choice of a representative convention, and was elected by a considerable majority over his opponent, who is very highly regarded as an outstanding businessman and who singularly enough began his career in the same sphere

as Mr. Walsh. During the course of the campaign, the candidates of the major Parties spoke of each other in warm terms, and this mutual respect is still maintained. It is no secret that, when a vacancy occurred for a senatorship, the member for Mount Royal strongly urged on the Government the elevation to the Red Chamber of his opponent.

Mr. Walsh has demonstrated that he possesses the qualities looked for in those who aspire to lead and actively participate in making the nation's laws and co-operating in the administration of its government. The member for Mount Royal belongs to the group that can justly claim to be self-made men in the best sense of the term.

He is wholeheartedly Canadian, and qualified to speak on practically every question that comes before the House, of which he is a distinguished and highly respected member. There is no mistaking his sincerity in all that he undertakes. He is ready at all times to assist any elector, regardless of whether he voted for or against him. Had fortune favored the Party to which he belongs, he would have undoubtedly been given ministerial office. His friends are confident that, when a change does take place, he will be chosen by his Leader to represent the English-speaking element in the Province. Until then he will use his opportunities to the best advantage in acquiring additional information, and still more actively taking part in the work of Parliament.

Mr. Walsh was born in the good old City of Kingston on August 20th, 1887. He is thus in his early fifties, and if one judges by the careers of others, has a great many years before him, given good health, to devote to his country and Party. Mr. Walsh comes of splendid English and Irish Canadian stock. He has the virtues of both and the defects of neither.

He very early in life became associated with the workers, and can speak from actual experience of conditions in the textile industry. He nevertheless felt that he could do more for his fellow workers and himself, if he made an effort to acquire that training that would qualify him for a position in the educational world.

He was a serious and diligent student. From the public school he went to the Gault Institute at Valleyfield, where he made an excellent impression, and a splendid future was predicted for him by the Directors of this institution. He then continued his studies at McGill and Queen's Universities, and was finally given the coveted degree that enabled him to apply for and accept a position in the profession of which he is a highly regarded member.

So successful was he in teaching and administration, that his superiors were unanimous in asking him to accept not only the Principalship of Strathcona Academy in the City of Outremont, but also that of Superintendent of Protestant Schools for the same municipality. The success achieved by the graduates of Strathcona attests in the most convincing manner the excellence of its curriculum and the effectiveness of its teaching methods. Both teaching staff and pupils look up to the Principal as one they can count upon as a friend to whom they can go to not only with their educational, but personal problems.

Although Mr. Walsh was actively identified with his Party for a number of years, it was only in 1935 that he first was chosen and accepted the nomination as a parliamentary candidate. Even those who were politically opposed to him admit that he has given a good account of himself, since he entered the House of Commons. He has shown splendid judgment, and won the regard of the workers because of his contribution to the discussion on Unemployment Insurance, the adoption of which he urged upon the Government. Appreciating what it means to enjoy educational facilities, he joined with his brilliant colleague in the House, representing Essex East, Paul

TROUBLE IN PALESTINE

In a limited sense, the troubles of the Jews in Palestine are connected with the imperialistic rivalries of Italy and Britain. Mussolini has used radio and secret agents to stir up the Moslems. It is estimated that 800,000 Moors have been given military training in connection with the Spanish rebellion, though seldom more than 200,000 fought at one time. The Fascist leaders have thus provided a lot of trained men who may perhaps be utilized to organize Moslem revolts against Britain and France.

There is of course an economic cause at the bottom of the trouble in Palestine. The Jews have raised farm wages and that has angered the Arab chiefs and spread discontent among the Arab workers. Jew settlers introducing machinery and co-operation have developed prosperous communities, based on small holdings. That is also an offence to the Arab chiefs whose wealth and power depends on the maintenance of a semi-feudal land system. The Arabs who do not benefit from that system compare their lot with the Jews and are apt to think it would be a good thing to change the system.

Unfortunately ingrained tribal loyalties stand in the way of the development of economic wisdom. Because of that, things in the Holy Land may become much worse before they become better.

J. D.

FASCISM

In Italy about one-half of one per cent of the proprietors own about 45 per cent of the land. Since Mussolini's rise to power real farm wages have been reduced 25 per cent. The war preparation self-sufficient wheat policy raised domestic wheat prices two and a half times above the cost of imported wheat, when imports are permitted. The big landlords have benefitted at the expense of the consumers.

OBSERVER.

INTERNATIONAL CAPITALISM

Germany is arming, possibly for war against France. The French government recently authorized the sale to Germany of 7,200,000 tons of Lorraine iron ore, annually.

Martin, in presenting the resolution, asking that the Government take steps to encourage the children of poor citizens, possessed of ability, to pursue their studies in order that the nation might benefit from their ability and talent.

Mr. Walsh, taking his parliamentary duties seriously, nevertheless keeps on the friendliest terms with those who belong to the other major Party and groups. This attitude is one that is highly commendable, and should at all times be encouraged in order that the partisan acrimony of debate should not be carried outside the House.

Mr. Walsh is happily married to the daughter of a well-known Montreal citizen. Her chief concern is the health of her husband. Knowing how indifferent he is when once he is roused to enthusiasm or continued labor, because of an interest in a question or measure, she exercises the right of every loving wife to warn him against a too rapid expenditure of the strength which, in his own interest and that of his country and Party, he should carefully preserve.

In addition to his other labors, Mr. Walsh is interested in fraternal work, and is a member of Waverley Lodge, A. F. & A. M.; the Confederation Club; the Graduates Club; and the Rotary Club of Montreal. When he had a little more time to spare than he has had since he accepted the Principalship and Superintendency of Schools, he took quite an active part in athletics, devoting most of his time to track and hockey.

Our country and parliament is fortunate at this juncture of our history in having one so well qualified as Mr. Walsh is, to discuss and decide questions that cause concern to Leaders of governments.

TELEPHONE TALKS IN THE WATSON FAMILY



Muriel Watson used to worry about Bob's frequent trips to the

"raw edges of civilization"—to mining towns and construction camps where life was rough and comforts few. Now he telephones her and the children from each new location, cheering them, and himself, in the process. "After all", he muses, "you're never out of civilization as long as you have the telephone."



Reductions in telephone rates—local and long distance—in 1935, '36 and '37 have effected savings to telephone users in Ontario and Quebec of nearly one million dollars yearly.

Democracy versus Individualism

By DR. CHARLES STELZLE
Executive Director, Good Neighbor League

The crudest form of civilization is that of "anarchy": each man for himself, with no regard for the interests of the community. We sometimes speak of a simple form of government, but the "simplest" form of government is that of the despot, whose word is law and who carries out his will regardless of the wishes of the people; and despotism may have its seat in an institution as well as in a man.

A republican form of government, that is, a government for the people and by the people, is the most complex in its nature, because not only must the interests of the individual be considered, but the interests of the entire community. It quite naturally follows that the larger the number of people concerned, the more difficult becomes the administration of law which shall be just and fair to all men.

Thus, according to law, an individual man may not do as he pleases even with his own property. For instance, he may not burn down his house, because the burning of that property may set fire to the property of his next-door neighbor. No man may do with his own children as he pleases. In every enlightened State he must send them to school in order to acquire the education which our present-day civilization demands of its citizens. In many States a man may not do as he pleases with his own life—that is, he may not commit suicide, because, in a very important sense, his life belongs to the State.

Whenever an institution, a custom or a business enterprise becomes a menace to society, the law provides that it shall be discontinued, or so rigidly restricted that its chance for doing harm will be reduced to the minimum. Based upon this principle, the Government has the right to demand that Business and Industry shall be so conducted that they will not jeopardize the interests of the whole people, and it may insist upon certain standards of living. There can be no such thing as absolute economic freedom in a Democracy.

By the same token, this principle naturally applies to Labor, as it does to all other groups or persons. It is recognized that the danger in this respect, so far as Labor is concerned, is slight. But Labor needs to keep it in mind, for fear of a reaction in case it ignores this principle.

Make your pay envelope a dictator in the market place by spending its contents for union-made goods. Remember that union-made goods are the best munitions to use against wage-cutters.

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue
au Canada
Un médium national pour les ouvriers



Membre de la Presse ouvrière
internationale d'Amérique

The Labor World
Canada's Only Labor Bilingual Paper
A National Medium for the Workers

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal

Tél.: BE. 1088. Casier postal 2880
Thomas Vien, C.R., M.P.
Léon Faribault, C.R.
Maurice Trudeau, L.L.B.

**VIEN, FARIBAUT ET
TRUDEAU**
AVOCATS

SUITE 1025
IMMEUBLE TRANSPORTATION
132 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

**Harmony
of Help
in
Industry**



**Relations
cordiales
dans
l'industrie**

**LA LOI NATURELLE DE LA COOPERATION
EST LE PROGRES**

Les maisons d'affaires ci-dessous sont sympathiques à la classe ouvrière, elles s'intéressent au bien-être non seulement de leur personnel mais à celui des salariés en général. Elles coopèrent avec le *Monde Ouvrier* dans sa politique de promouvoir des relations cordiales entre le Capital et le Travail. Plusieurs firmes importantes dont les noms n'apparaissent pas dans cette liste sont favorables au Travail et ont démontré leur sympathie sous une forme tangible.

**THE NATURAL LAW OF COOPERATION
IS PROGRESS**

The following representative business houses are sympathetic with Labor and are interested in the welfare of not only their own help but of workers generally. They believe in *The Labor World* and are assisting its policy of cordial relationship between Employer and Employee.

A number of leading firms whose names do not appear in this list are friendly to Labor and have shown their sympathy in a practical way.



Our Leading
Amusement
Places

Dans nos
Théâtres

PALACE

DANIELLE DARRIEUX
Douglas FAIRBANKS, Jr.
"The Rage of Paris"
with MISCHA AUER
LOUIS HAYWARD
Helen BRODERICK

CAPITOL

PORT OF SEVEN SEAS
with Wallace BEERY
FRANK MORGAN
Maureen O'SULLIVAN

Added Attraction
"Ladies in Distress"

PRINCESS Theatre

White Banners
with CLAUDE RAINS, FAY
BAINTER, Jackie COOPER

Added attraction
"Little Miss Thoroughbred"

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice
du Théâtre St-Denis)
Spécialités:
Bouquets de noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du
"Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

MONARCH GAS RANGES

Made by
Canadians
for
Canadian Homes

Biere
Molson
Export



"La Bière Que Votre Arrière
Grand-Père Buvait"

Low-Wage Workers Hit by Chronic Diseases

The terrific toll levied by chronic diseases on workers compelled to live on the indecently low wages imposed upon them by employers was vividly pictured by the United States Health Service in a report summarizing the figures of the national health survey, covering data on the health of nearly 3,000,000 persons in the gainfully employed population.

Pointing out that on the average more than one out of every six persons in the United States suffer from chronic diseases or from serious defects in vision and hearing, the report declared that chronic diseases alone result annually in the loss of over one billion days of work or play. Three-fourths of the invalids were less than 65 years of age. Rheumatism was the most prevalent chronic disease. The most deaths was caused by heart disease. Cancer and other tumors caused the largest number of days lost from work.

Turning to the greater freedom from disease enjoyed by those with incomes large enough to purchase adequate living standards and medical attention and the victimization of those unable to buy these requirements of health, the survey said:

"Disease and invalidism are particularly great among families of marginal incomes. Frequency rate of chronic illness in relief families was 87 per cent above the rate for families in the upper income classifications."

**MARX ON THE
JEWISH QUESTION**

Frederick the Great granted the liberty of Christian bankers to rich German Jews who aided him in dubious financial operations and only tolerated the philosopher Moses Mendelssohn because he was a valued book-keeper of a banker. A century ago German philosophers attempted a theoretical justification of the proscription of the Jews from civil rights. Fuerbach said that Jewish egoism in the form of religion precluded social relations with other peoples. Expressing a similar view, Bruno Bauer declared that the Jews had crept into the nooks and crannies of bourgeois society to exploit its uncertain elements like the gods of Epicures who lived in the interstices of the world.

Young Karl Marx answered that the Jews in most States had for centuries been debarred from owning land or being artisans or master craftsmen. By practical necessity the secular cult of the Jews had become buying and selling. In certain States Jews as well as Christians had been completely emancipated politically without either being thereby humanly emancipated. Marx added:

"Political emancipation is the reduction of man to a member of bourgeois society, to the egoistic independent individual on the one

hand, and to a citizen of the State, a moral being, on the other. But only when the real individual reabsorbs the abstract citizen of the State and becomes a social being — in practical life, in his own work and under his own conditions; only when man recognizes and organizes his *forces propres* as social forces and, therefore, no longer separates the social force from himself in the form of a political force — only then will the emancipation of humanity be completed."

In this youthful treatise Marx challenged Hegel's conception of the State — which, in a sense, is that of Hitler. The State was not, as Hegel imagined, absolute reason and the absolute aim in itself; it had to content itself with the incomparably more modest task of presiding over the anarchy of bourgeois society which had enrolled it as a watchman. This anarchy was the general struggle of individual against individual, the war of all individuals, separated from one another only by their individualities — the general and unhindered movements of all the elementary forces released from the fetters of feudalism. The individual seemed free and independent to himself, mistaking the unhindered movements of his alienated elements such as property, industry and religion for his own freedom. In reality, he was not free of these elements. The general "rights of man" did not give man freedom

from the power of property, though they gave some men the freedom of property. They did not give man freedom from the power of religion.

Marx dwelt upon the social significance of the religious questions of that day. He held that religious consciousness of the Jews was not so much the outcome of religious theory, as a reflection of an economic life mainly dependent on buying and selling of which money is the secular deity. To the contention of the German philosophers that the Christian was more capable of emancipation than the Jews because of the difference of religion, Marx replied that political emancipation did not free the members of bourgeois society from economic servitude — that the real emancipation of both Jew and Christian required a new organization of social forces, making man master of the sources of his life.

STUDENT.

HOW TO GET RICH

By working 52 weeks a year for 3,085 years, a worker at \$20 a week could earn as much as the average of the 15 biggest income receivers in the United States last year, this average being \$3,207,933. The aggregate income of the 15 was \$48,110,000. Reconcile that to any idea of social justice or equality of opportunity.

VOX POP.

LABOR ESPIONAGE

Importation of the American "labor spy" system into the United States owned plants in Britain was charged by a group of British trade unions in conference with President Roosevelt's commission to investigate British labor laws. British employers long ago discarded the spy system.

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050

**GERARD TRUDEL
AVOCAT**

57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636



Alderic Raymond • VICE-PRESIDENT

PLateau 0762

AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED
Light and Dark Ales and Lager
Special Parlor for Ladies
1445 Bleury Street, MONTREAL
Opposite Imperial Theatre

**NOTRE
FAVORI
NATIONAL**

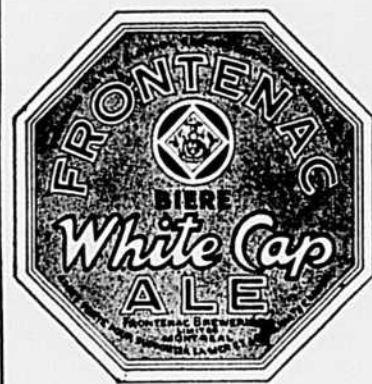


10 oz. 85c
26 oz. \$1.90
40 oz. \$2.65

Distille et embouteillé au
Canada par

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
MONTREAL ET BERTHEVILLE

**UNE BIÈRE FORTE
POUR
DES HOMMES FORTS**



**A MIGHTY ALE
FOR
MIGHTY MEN**

WE HAVE HELPED HUNDREDS
TO OBTAIN positions as Letter
Carriers, Postal Clerks, Customs
Examiners, Clerks, and Steno-
graphers, etc., and can help you.
Write us for proof and free in-
formation. M. C. C. Schools Ltd.,
Toronto 10. Oldest in Canada.

**DOMINION BRIDGE CO.
LIMITED**

Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.

Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

GRADS
la cigarette de l'heure